

19-04.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Robin Lavoie et Michel Pineault.

Est absent : monsieur Mario Ross.

Sont également présents : madame Lyne Beaulieu et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

19-04.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 3e (19-03) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Cégep / Mise à niveau de composantes du système de détection et d'alarme-incendie du Cégep de Rimouski / Choix d'une entreprise pour la fourniture et l'installation du matériel requis : pour adoption
- .05 – IMQ / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec l'implantation d'un accès pour personnes à mobilité réduite et de salles de toilettes adaptées / Choix d'un entrepreneur général : pour adoption
- .06 – Cégep / Acquisition de trois simulateurs d'échographie pour le programme de Technologie de l'échographie médicale : pour adoption
- .07 – Formation du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à la Direction des études, responsable du Service à l'enseignement et aide à la réussite (SEAR) : pour adoption
- .08 – Abolition du poste de régisseur des Services auxiliaires et désignation d'un cadre excédentaire : pour adoption
- .09 – Nomination au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux études à l'enseignement régulier de l'IMQ : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est proposé.

19-04.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 3^e (19-03) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 3^e (19-03) assemblée soit adopté tel qu'il est proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

19-04.04 – CÉGEP / MISE À NIVEAU DE COMPOSANTES DU SYSTÈME DE DÉTECTION ET D'ALARME-INCENDIE DU CÉGEP DE RIMOUSKI / CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATÉRIEL REQUIS : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

À la dernière réunion du comité exécutif, il avait été demandé à madame Beaulieu d'apporter certaines précisions à propos du projet de résolution sur la modernisation du système d'alarme-incendie. À la suite de plus amples vérifications auprès de membres de son équipe impliqués dans l'analyse du

dossier, il appert que la recommandation à l'effet de procéder de gré à gré avec le fournisseur actuel repose sur les éléments suivants :

- On peut estimer que la composante logicielle qui sera changée dans le système incendie pourrait allonger sa durée de vie d'environ 8 ans si on tient compte de la dernière mise à jour réalisée. Cependant, ce type d'équipement est sujet à des obligations de mises à jour régulières des fabricants afin de respecter les normes en vigueur en matière de sécurité incendie, notamment CSA. Nous ne pouvons donc pas confirmer que d'autres composantes ne nécessiteront pas des mises à jour au cours des prochaines années et que l'achat d'un autre système nous mettrait à l'abri de ces obligations.
- Il est difficile d'estimer le coût de remplacement d'un système comme celui du cégep. Si le cégep allait en appel d'offres public, on pourrait penser que Honeywell aurait un avantage sur ses concurrents, du moins en matière de coûts, car plusieurs composantes du système actuel pourraient être récupérées et intégrées au nouveau système. S'ajouteraient à cela les coûts de formation et la mise à contribution des équipes des ressources informationnelles et du service du bâtiment. On parle ici de coûts humains, de temps de main-d'œuvre.
- Même si cela semble revêtir une moins grande importance pour le Conseil du Trésor, il faut noter que la décision d'actualiser des composantes du système actuel d'alarme-incendie se veut un choix stratégique du Collège de Rimouski pour s'acquitter de ses autres obligations en matière de réfections de ses bâtiments.
- Un échange avec la reddition de compte du Conseil du trésor est venu confirmer que nos obligations concernant l'avis d'intention ne concernent que le gré à gré qui correspond à l'article 13.4 de la Loi applicable faisant référence à un appel d'offres public qui ne servirait pas l'intérêt public. Dans le cas du système d'incendie, nous sommes plutôt en présence d'un cas relevant de l'article 13.2 où nous devons faire affaire avec un fournisseur unique qui détient une licence pour un système et pour lequel le contrat stipule que si nous n'utilisons pas les composantes du fournisseur, il ne garantit plus le produit et son fonctionnement optimal. Dans ce cas précis, nous n'avons pas l'obligation de publier un avis d'intention.

Il appert, par ailleurs, que la durée de vie du matériel tel qu'il est mis à jour pourrait être analogue à celle d'un nouveau système. Comme le système existant est bien connu à l'interne, on propose d'accepter la résolution telle qu'elle a initialement été présentée et telle qu'on peut la lire ci-après.

Une mise à niveau de certaines composantes du système de détection et d'alarme-incendie du Cégep de Rimouski s'avère nécessaire étant donné la désuétude de ces dernières. Les panneaux de commande actuels utilisent une technologie qui date du début des années 90. Ils ne répondent donc plus aux exigences des normes présentement applicables dans le domaine. De plus, le fabricant (Honeywell ltée) a interrompu en 2012 le support sur les panneaux en question et les derniers techniciens de l'entreprise possédant encore l'expertise pour en assurer le service ont récemment annoncé leur retraite.

Une mise à jour logicielle est également requise sur la partie « software » du système précité, la plus récente ayant été réalisée durant l'été 2011. Étant donné l'évolution technique des composantes retrouvées dans les systèmes dont il est ici question et l'âge du système d'exploitation utilisé pour piloter le tout (Windows Serveur 2003 R2), l'exercice de mise à jour sous-entend la fourniture et l'installation d'un nouveau serveur informatique, dédié à cet effet.

La décision de conclure un contrat de gré à gré avec le fournisseur du système actuel (Honeywell ltée) permet de conserver les équipements de détection, les stations manuelles et les relais de commande existants. Cette alternative représente une économie estimée à la moitié du coût probable d'un appel d'offres public qui, pour des raisons d'incompatibilité d'homologation entre les divers fournisseurs potentiels, nécessiterait la spécification du remplacement complet de tous les éléments du système (incluant celui des composantes actuellement conservées) afin d'ouvrir le marché à tous. L'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., C-65.1)* autorise d'ailleurs le Collège à procéder ainsi lors de pareille situation.

De façon succincte, les travaux requis se résument à la réalisation des interventions suivantes :

Pavillons A, B, C, D, E, F, G, H et J (Migration des huit (8) panneaux FS90 existants vers la plateforme XLS3000 de Honeywell) :

- Fourniture et installation de sept (7) ensembles de migration, spécialement conçus, comprenant des plaques de montage et de nouvelles portes munies de serrures permettant de conserver les cabinets existants (pour les pavillons D et E, le Cégep dispose déjà d'un panneau XLS3000 pour l'audio dans lequel seront migrées différentes boucles de contrôle);
- Programmation et migration vers la nouvelle plateforme XLS3000 de chacun des points d'alarme (près de 2000) actuellement raccordés aux huit (8) panneaux FS90 du Cégep;
- Modification et implantation des graphiques dans la centralisation EBI;
- Inspection selon la norme ULC-S537 pour chacun des panneaux;
- Mise en service et formation;
- Transport, hébergement et frais connexes.

Locaux D-140 et D-154A (poste de garde de l'entrée principale et salle des serveurs informatiques / Modernisation du serveur informatique dédié au système et de son interface) :

- Mise à niveau de la licence EBI existante (R410) vers la version la plus récente (R500);
- Fourniture, programmation et mise en service d'un nouveau serveur certifié ULC fonctionnant sous Windows Server 2012;
- Fourniture, programmation et mise en service d'une nouvelle station EBI;
- Transfert des données de la centralisation existante vers la nouvelle station;
- Mise en service et formation sur place.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont initialement été estimés à 254 094,75 \$ (toutes taxes incluses).

À la suite de discussions pour raffiner la portée du mandat, la compagnie *Honeywell Itée* a déposé une soumission d'une somme de 244 747,28 \$ (toutes taxes incluses) pour la réalisation des travaux. Cette somme serait payée à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2018-2019 du Collège.

CONSIDÉRANT que le système de détection et d'alarme-incendie du Cégep en est un de marque Honeywell;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, une négociation de gré à gré peut être réalisée avec l'entreprise *Honeywell Itée*, et ce, dans le respect des modalités de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., C-65.1);

CONSIDÉRANT que la négociation permet la réalisation d'économies substantielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de modernisation du système de détection et d'alarme-incendie du Cégep de Rimouski à l'entreprise *Honeywell Itée* au montant total de 244 747,28 \$ (toutes taxes incluses) et d'autoriser le directeur général ou une personne mandatée par celui-ci à signer le contrat.

19-04.05 – IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION D'UN ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET DE SALLES DE TOILETTES ADAPTÉES / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Un seul soumissionnaire ayant présenté une offre plus élevée que le prix estimé au départ, madame Beaulieu est d'avis qu'un nouvel appel d'offres ne permettrait pas d'obtenir un meilleur prix. Compte tenu du fait que la soumission était conforme, elle suggère aux membres du comité exécutif d'approuver la résolution telle qu'elle est présentée ci-après.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires à l'Institut maritime du Québec durant l'été 2019 afin d'y implanter un accès pour personnes à mobilité réduite permettant de rendre l'édifice conforme aux exigences pour l'accessibilité des bâtiments inscrites au Code de construction du Québec, chapitre I Bâtiment, de même qu'au Code national du bâtiment Canada 2010 (modifié).

Le projet consiste principalement à l'ajout d'un petit agrandissement à l'arrière de la section ouest de l'aile A afin de mettre en place une nouvelle plateforme élévatrice permettant l'accès universel au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un escalier d'accès intérieur pour les étudiantes et étudiants. Ces nouveaux ajouts permettront aux utilisatrices et aux utilisateurs de circuler directement du stationnement extérieur vers les vestiaires de l'établissement localisés au sous-sol (concept similaire à celui retrouvé au Cégep de Rimouski). À ces travaux s'ajoutent l'aménagement de deux (2) salles de toilettes adaptées aux étages 200 et 400 ainsi que des interventions d'imperméabilisation et de réfection d'éléments de drainage au niveau des fondations des façades sud et ouest de l'aile A du complexe.

Les firmes professionnelles *Goulet&Lebel – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont estimés à 420 975 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, un (1) seul entrepreneur a déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

- 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro (Rimouski, Québec) au montant total de 455 875,88 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de se conformer aux exigences réglementaires citées au premier paragraphe du point État de la question de la page qui précède;

CONSIDÉRANT que la rampe (non conforme) permettant l'accès à la seule entrée sans obstacle jusqu'au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment principal a été démolie lors de travaux de réfection des façades sud et est de l'aile A et de contreventement structural réalisés durant l'été 2015 et que l'édifice est maintenant dépourvu d'entrée adaptée depuis cette époque;

CONSIDÉRANT que les trois (3) autres entrepreneurs locaux présents lors de la visite des soumissionnaires n'ont pas déposé de proposition, ce qui démontre que le projet nécessite une organisation et une expertise particulières de la part de l'éventuel entrepreneur général sélectionné;

CONSIDÉRANT que la taille du projet n'incite pas à la venue d'entrepreneurs de l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT que des chantiers relativement majeurs actuellement en cours et à venir à Rimouski créent une pression certaine sur le niveau de services et de main-d'œuvre disponibles dans la région en ce qui a trait au domaine de la construction;

CONSIDÉRANT qu'étant donné ce qui précède, il est peu probable qu'un retour en appel d'offres permettrait d'obtenir un meilleur prix;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du service Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement inhérents à l'implantation d'un accès pour personnes à mobilité réduite et de salles de toilettes adaptées à l'Institut maritime du Québec à Rimouski, durant l'été 2019, à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro (Rimouski, Québec) au montant total de 455 875,88 \$ (toutes taxes incluses).

19-04.06 – CÉGEP / ACQUISITION DE TROIS SIMULATEURS D'ÉCHOGRAPHIE POUR LE PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Compte tenu des besoins du programme et du fait qu'un seul soumissionnaire a présenté une offre, et que celle-ci était conforme, madame Beaulieu recommande l'adoption de la résolution.

Le nouveau programme de Technologie de l'échographie médicale vise à former des technologues en imagerie médicale dans le domaine de l'échographie. Leur rôle consiste à réaliser des examens échographiques afin de recueillir des observations et des images permettant aux médecins spécialistes d'établir un diagnostic ou un plan de traitement. Ces professionnels de la santé peuvent exercer leur rôle dans différents sous-secteurs de l'échographie : abdominale, pelvienne, surface, obstétricale, gynécologique, vasculaire, cardiaque, mammaire et musculosquelettique.

Afin d'atteindre les compétences de ce programme d'études et le niveau taxonomique exigé pour pratiquer l'échographie de façon autonome, le Département de technologie d'échographie médicale doit se doter d'appareils permettant de simuler de réels examens échographiques sur des patients de différentes tailles et qui présentent des variations anatomiques ainsi que des pathologies. La simulation avec mouvement continu du transducteur sur l'ensemble du patient sans interruption de l'image ultrasonore permet de développer la dextérité nécessaire à la production d'images échographiques de qualité. De plus, ces appareils offrent des outils d'apprentissage de pointe permettant aux étudiantes et aux étudiants de s'exercer sans risque à l'aide d'une plateforme de simulation avant de mettre en application leurs aptitudes sur des patients réels.

Ces simulations d'examens échographiques variés accélèrent le développement des compétences cognitives nécessaires à l'interprétation des images ultrasonores, aux diagnostics et aux décisions cliniques.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon des conditions et des modalités d'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas, a été publié par le Cégep de Rimouski sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour l'acquisition de trois (3) simulateurs d'échographie;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit la compagnie Medaphor Ltd;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 24 du *Règlement sur les contrats des organismes publics*, un comité de sélection a été formé en vue de faire une recommandation menant à l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT que la compagnie Medaphor Ltd est la seule qui répond à tous les critères d'évaluation demandés au cahier des charges ainsi qu'à ceux de l'évaluation technique des appareils effectuée en laboratoire;

CONSIDÉRANT que le dirigeant de l'organisme public a donné son accord pour l'ouverture de l'enveloppe de prix lorsque, à la suite de l'évaluation de la qualité des appareils, un seul fournisseur a présenté une offre acceptable (Réf. : LCOP C-65.1 r.2);

CONSIDÉRANT que la simulation permet de développer la pratique de technique invasive comme l'échographie endovaginale en toute sécurité avant la pratique clinique, et que cette pratique est impossible entre étudiants, tout comme la pratique de certains types d'échographie de surface (ex. : testicules, seins);

CONSIDÉRANT que la seule façon de développer des compétences en échographie obstétricale est d'apprendre sur des simulateurs puisque la pratique de cette compétence n'est pas autorisée sur des patientes enceintes au collège;

CONSIDÉRANT que la compagnie Medaphor Ltd a développé une expertise de pointe et de la plus récente technologie dans le domaine des simulateurs d'échographie en utilisant la technologie haptique permettant une sensation réelle lors de la manipulation du transducteur avec des patients de différentes formes, tailles et emplacements d'organes, ainsi qu'en présentant de réelles images échographiques en lien avec les mouvements du transducteur;

CONSIDÉRANT que ces équipements associent des techniques d'animation et de simulation de dernière génération à des modules d'apprentissage interactifs basés sur le programme d'études, et qu'ils sont adaptés aux besoins pédagogiques du Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT que ces équipements sont utilisés pour la formation en échographie dans des établissements d'enseignement et centres médicaux d'importance partout dans le monde;

CONSIDÉRANT que ces équipements sont essentiels au développement des compétences des étudiantes et des étudiants en échographie;

CONSIDÉRANT que cet achat sera payé à même le budget d'implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation de la soumission reçue par le comité de sélection et à sa recommandation, il a été convenu d'adjuger au seul soumissionnaire conforme acceptable, soit la compagnie Medaphor Ltd, l'acquisition de trois (3) simulateurs d'échographie, d'une somme de 225 351,00 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur François Dornier, appuyée par madame Jocelynn Meadows et résolue à l'unanimité d'amender la résolution de telle sorte qu'elle précise que trois entreprises ont demandé à recevoir le cahier de charges;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'acquisition de trois (3) simulateurs d'échographie auprès de la compagnie Medaphor Ltd, au montant total de 225 351,00 \$ (toutes taxes incluses), pour le programme de Technologie de l'échographie médicale.

19-04.07 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT À LA DIRECTION DES ÉTUDES, RESPONSABLE DU SERVICE À L'ENSEIGNEMENT ET AIDE À LA RÉUSSITE (SEAR) : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Serge Desrosiers, titulaire du poste de ce poste, a annoncé son départ à la retraite pour le 29 juin 2019.

Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir à la vacance du poste.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du présent directeur adjoint, prévue à la fin du mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à la Direction des études, responsable du Service à l'enseignement et aide à la réussite en nommant les personnes suivantes : la supérieure immédiate, madame Jocelynn Meadows; la directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher (responsable du comité); une ou un membre du comité exécutif et une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

Monsieur Dornier se propose pour siéger au comité de sélection créé par l'adoption de la présente résolution afin d'y représenter le comité exécutif, ce qui est accepté d'emblée par les membres.

19-04.08 – ABOLITION DU POSTE DE RÉGISSEUR DES SERVICES AUXILIAIRES ET DÉSIGNATION D'UN CADRE EXCÉDENTAIRE : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le Collège de Rimouski a procédé à une réorganisation administrative et a créé une Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles. Dans le cadre de ces travaux, le collège a regroupé les responsabilités liées aux technologies sous une seule et même coordination. Des dossiers, qui auparavant avaient un faible impact technologique, nécessitent aujourd'hui le soutien d'équipes spécialisées et des interventions courantes de l'équipe des Services des technologies de l'information (STI).

De plus, l'avènement de la stratégie numérique lancée par le gouvernement du Québec a incité le Collège de Rimouski à regrouper l'ensemble de la gestion des outils informatiques pour maximiser les interventions et assurer les services suivants : téléphonie (téléphone et cellulaire), imprimerie et secrétariat des services, qui s'inscrivent à présent dans la stratégie numérique. Ces activités requièrent des interventions sur une base régulière de l'équipe du Service des technologies de l'information. Le poste de régisseur des Services auxiliaires, occupé par monsieur Pierre Tremblay, doit donc être aboli.

Monsieur Tremblay se verra confier des dossiers ad hoc pour la poursuite de sa carrière au Collège de Rimouski.

Conformément à l'article 200 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement*, la réorganisation administrative nous oblige à désigner monsieur Tremblay cadre excédentaire.

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative à la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de s'inscrire dans la stratégie numérique du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de regrouper l'ensemble des dossiers ayant un fort volet technologique;

CONSIDÉRANT l'article 200 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement* stipulant que si le collège décide de ne pas renouveler ou de résilier la nomination d'un cadre, dans des circonstances autres qu'un congédiement, d'abolir un poste de cadre pourvu d'un titulaire ou d'effectuer une réorganisation administrative, le cadre concerné conserve son

lien d'emploi, et le collège applique une des mesures suivantes :

1. il l'affecte dans un autre poste de cadre;
2. il l'affecte dans un poste d'une autre catégorie de personnel;
3. il le désigne cadre excédentaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'abolition du poste de régisseur des Services auxiliaires et désigner monsieur Pierre Tremblay cadre excédentaire conformément à l'article 200 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement*.

19-04.09 – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX ÉTUDES À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER DE L'IMQ : POUR ADOPTION

Monsieur Michel Pineault, vice-président du conseil d'administration et membre du comité de sélection, présente le point.

Monsieur Richard Tousignant, titulaire de ce poste, a annoncé son départ à la retraite en juin 2019.

Lors de la réunion du comité exécutif du 20 novembre dernier, un comité de sélection a été formé afin d'amorcer le processus de dotation pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à l'enseignement régulier de l'IMQ. (CE 18-15.06).

À la suite du premier affichage publié en décembre 2018, le comité de sélection a procédé à des entrevues, mais n'a pas été en mesure de faire une recommandation aux membres du comité exécutif.

Un deuxième concours a donc été lancé en février 2019. Au terme de ce second processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation, que les tests psychométriques, précise monsieur Pineault, sont venus confirmer.

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste d'une directrice adjointe ou directeur adjoint à l'enseignement régulier de l'IMQ, au départ à la retraite de monsieur Tousignant en juin 2019;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Imane Benhayoune au poste de directrice adjointe aux études à l'enseignement régulier de l'IMQ. L'entrée en fonction se fera au moment jugé opportun.

Avant de lever la séance, monsieur Dornier tient à communiquer deux informations aux membres du comité exécutif. Il informe d'abord les membres que, quelques minutes auparavant, le comité consultatif de l'IMQ en entériné le choix du comité de sélection et formulé un avis favorable à la nomination de la nouvelle directrice et commandant de l'IMQ, nomination qui deviendra effective lorsque le conseil d'administration l'aura officialisée dans les formes.

Il a ensuite fait le point sur les chantiers projetés pour l'édifice D cet été. Le code du bâtiment requiert du Collège qu'on ajoute des sorties de secours pour une somme approximative de 250 000 \$. Pour faire face à cet écueil financier inattendu, il rappelle que le Collège est en attente d'un éventuel remboursement par Québec d'une somme de quelque un million de dollars pour la mise en place du programme d'échographie médicale. Indépendamment de ce remboursement, il faudra vraisemblablement aller de l'avant avec ces chantiers, quitte à devoir jouer sur le calendrier de l'ensemble des travaux envisagés pour les prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 17 h.